

# Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors (RDSGV)

## Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à 18h00, le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, dument convoqué par son président le 21/04/2026 s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal, 38650 GRESSE-EN-VERCORS, sous la présidence de Monsieur Olivier BRIDELANCE.

### Présents :

- Représentants de la mairie : Olivier Bridelance, Cloé Dimier, Marc Algoud,
- Représentants socioprofessionnels : Patricia Grillet, Frédéric Martin, Fatima Chomat



**Absent excusé :** Frédéric Froment (élu) ayant donné pouvoir, représenté par Olivier Bridelance

**Secrétaire de séance :** Cloé Dimier

**Représentant consultatif du Maire :** Rémi GOUBE

### VOTE :

Pour

7

Contre

0

Abstention

0

### 2026 - 08 : Affectation des résultats 2025

Le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2311-5, R. 2221-48 et R. 2221-90 ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;
- Vu les statuts de l'EPIC Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors ;
- Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion 2025 ;
- Vu la délibération de ce jour approuvant le compte administratif 2025 ;
- Considérant que le compte administratif 2025 fait apparaître :
  - ✓ Un déficit de fonctionnement de : - 202 916,35 € résultant :
    - D'un résultat reporté 2024 de - 83 988,57 €
    - D'un résultat 2025 de - 118 927,78 €
  - ✓ Un excédent d'investissement de : 34 894,85 € résultant :
    - D'un résultat reporté 2024 de 161 545,00 €
    - D'un résultat 2025 de - 126 650,15 €
- Considérant que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil d'Administration ;

**Après en avoir délibéré, décide :**

**Article 1 :** De constater et confirmer les résultats de l'exercice 2025 tels que présentés ci-dessus.

**Article 2 :** De reporter le déficit de fonctionnement de **202 916,35 €** au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté" en dépenses de la section de fonctionnement du budget 2026.

**Article 3 :** De reporter l'excédent d'investissement de **34 894,85 €** au compte 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement reporté" en recettes de la section d'investissement du budget 2026.

**Article 4 :** Compte tenu du déficit de fonctionnement, aucune affectation au compte 1068 n'est réalisée.

**Article 5 :** D'autoriser le Président à notifier cette décision au comptable public et à la préfecture.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Gresse-en-Vercors le 28 avril 2026

Le Président

Olivier BRIDELANCE

**Certifié exécutoire compte tenu**

- de la transmission en Préfecture le 29 avril 2026
- de sa publication le 29 avril 2026



REGIE DU DOMAINE SKIABLE  
GRESSE EN VERCORS  
38650 Gresse en Vercors  
04 78 34 30 04  
Site: 880 716 121 000 12  
remuntes-mecaniques@gresse-en-vercors.fr